

Newsletter l'Essentiel

Avec la newsletter l'Essentiel, recevez le meilleur de l'actualité sélectionné et analysé par la rédaction du Point.

les indépendantistes comme la seule solution pour que cet élément de leur identité ne disparaisse pas. « Notre langue vient du fond des âges, elle fait partie de ce que nous sommes. On ne peut pas envisager un seul instant qu'elle disparaisse », disait l'indépendantiste Jean-Guy Talamoni dimanche



Tiguan avec

Le Point

Coignard - Très chère Corse !

La « singularité corse » que revendiquent les indépendantistes au plan institutionnel existe déjà, depuis longtemps, en matière fiscale.

PAR SOPHIE COIGNARD

Modifié le 05/02/2018 à 09:09 - Publié le 05/02/2018 à 07:22 | Le Point.fr



C'est un déplacement très sensible qu'effectue cette semaine Emmanuel Macron en Corse, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'assassinat du préfet Ériqnac. Après la manifestation du

S'inscrire à la newsletter



Newsletter l'Essentiel

Avec la newsletter l'Essentiel, recevez le meilleur de l'actualité sélectionné et analysé par la rédaction du *Point*.

[S'inscrire gratuitement](#)

les indépendantistes comme la seule solution pour que cet élément de leur identité ne disparaisse pas. « Notre langue vient du fond des âges, elle fait partie de ce que nous sommes. On ne peut pas envisager un seul instant qu'elle disparaisse », disait l'indépendantiste Jean-Guy Talamoni dimanche soir sur BFM, citant des « études scientifiques » à l'appui de ses dires. Cette revendication risque d'essayer une fin de non-recevoir de la part d'un chef de l'État qui réitère régulièrement son attachement à la langue française.

LIRE aussi :

[Coignard - Corse : les accommodements déraisonnables](#)

[Corse : les lignes rouges de Macron](#)

« Sans tabou »

Mais le dialogue difficile qui risque de jalonner ce voyage ne doit pas masquer que la « singularité corse » a d'autres facettes, que les indépendantistes brandissent moins volontiers. L'État a ainsi quelques problèmes pour entrer en communication avec le contribuable insulaire : « S'agissant du respect des obligations déclaratives, les deux départements corses se situent aux 89e et 90e rangs pour les particuliers et aux 95e et 96e rangs pour les professionnels en moyenne sur les années 2011 à 2014 », explique François Ecalte, magistrat de la Cour des comptes en disponibilité, dans une note sur la fiscalité en Corse [disponible sur le site Fipeco](#). Ce n'est pas un très bon classement..., d'autant que les taux de recouvrement de l'impôt comptent, eux aussi, parmi les plus faibles de France.

« Singularité » encore pour ce qui concerne une pléiade de niches fiscales dont la justification est insaisissable. « Taux de 0,9 % appliqué sur les premières représentations de certains spectacles ; taux de 2,1 % à la place du taux de 5,5 % sur un grand nombre de biens et services tels que les aliments à emporter, les boissons non alcoolisées, le gaz et l'électricité ; taux de 10 % au lieu du taux de 20 % sur les travaux immobiliers, les boissons alcoolisées, les matériels agricoles ou les logements meublés... » énumère François Ecalte, qui précise que certaines « niches » trouvent leur origine dans le Premier Empire. Au total, l'addition s'élève à 390 millions d'euros par an, en augmentation de 18 % par rapport à 2010, contre une hausse moyenne nationale de 5 % sur la même période.

Les nationalistes réclament un dialogue sans tabou. Il doit aller jusqu'à tous les sujets

[S'inscrire à la newsletter](#)